

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

Délibération n° 2022-03-03
ID : 062-216204487-20220927-DLB_2022_03_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Communauté d'Agglomération du Boulonnais Modification des statuts
	Séance du 27 Septembre 2022

Date de la convocation : 22/09/2022	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10	
Date d'affichage : 28/09/2022	Présents : 16	Représentés : 0	Votants : 16

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Clémence Hamelle et Michelle Vache, absentes excusées, M. Jean-François Desoomer, absent excusé

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais approuvé en séance communautaire du 30 juin 2022 portant sur l'intégration du schéma partenarial de développement balnéaire et du schéma partenarial de développement rural aux compétences de la CAB.

Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Après avoir délibéré,

Le conseil,

DECIDE d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais suivant délibération du Conseil communautaire du 30 Juin 2022.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#